Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD

Contrat de ruralité territoire Vidourle Camargue

Etabli entre

L'Etat, représenté par Didier LAUGA, préfet du Gard

et

La communauté de communes du Pays de Sommières, représentée par son président, Monsieur Pierre Martinez,

La communauté de communes de Petite Camargue, représentée par son président, Monsieur Jean-Paul Franc,

La communauté de communes du Rhony, Vistre, Vidourle, représentée par son président, Monsieur Jean-Baptiste Estève,

La communauté de communes Terre de Camargue, représentée par son président, Monsieur Laurent Pelissier,

La communauté de communes du Pays de Lunel, représentée par son président, Monsieur Claude Arnaud,

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

Le conseil régional de la Région Occitanie, représenté par sa présidente, Madame Carole Delga, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire,

Le conseil départemental du Gard, représenté par son président, Monsieur Denis Bouad, partenaire du contrat au titre de ses orientations en matière de solidarité territoriale,

Le conseil départemental de l'Hérault, représenté par son président, Monsieur Kléber Mesquida, partenaire du contrat au titre de ses orientations en matière de solidarité territoriale,

et

Le syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue, représenté par sa présidente, Madame Katy Guyot, partenaire associé en tant qu'espace de réflexion, de coordination et d'ingénierie du territoire du contrat,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Monsieur Jean-Sébastien Saulnier d'Anchald, directeur territorial Gard/Hérault de la Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire du contrat au titre de ses possibilités d'intervention à destination des territoires en accompagnement des pouvoirs publics, au service de la relance de l'investissement public,

Ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 et de la circulaire du ministre de l'aménagement du territoire en date du 23 juin 2016, et suite à la réunion organisée par l'État et le Département du Gard à Gallargues-le-Montueux le 1er mars 2017, en présence d'un représentant de Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie et des élus du territoire, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle des départements du Gard et de l'Hérault et de la région Occitanie.

Le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de l'ex Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par la Commission Permanente de la Région Occitanie, rappelle la volonté commune de l'Etat et de la Région d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans les territoires de la région Occitanie en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dans le cadre de stratégies dynamiques de développement durable élaborées à l'échelle de chaque territoire.
L'État et la Région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun.

L'Etat et la Région réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de qualité aux Publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.
Pour ce faire, l'Etat et la Région conviennent de rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires ruraux.

Ainsi, le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de l'ex Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées précise les dispositions suivantes relatives aux Contrats de Ruralité :

- les périmètres des contrats de ruralité ont vocation à s'inscrire en cohérence avec ceux des actuels contrats régionaux ou des territoires de projets tels que les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ou ceux faisant actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre des dynamiques territoriales initiées par la Région en sa qualité d'autorité de gestion des Fonds Européens (ATI, GAL/LEADER),

- les thématiques prioritairement soutenues dans le cadre des Contrats de Ruralité sont les suivantes :
  1) accès aux services, aux équipements et aux soins,
  2) revitalisation des bourgs-centres,
  3) attractivité et développement du territoire,
  4) mobilités durables et innovation numérique,
  5) transition écologique et énergétique,
  6) cohésion sociale, emploi et formation.

- les Contrats de Ruralité permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un Projet de Territoire qui se traduira par un Plan d'Actions pluriannuel de développement et des Programmes Opérationnels annuels jusqu'en 2020.

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

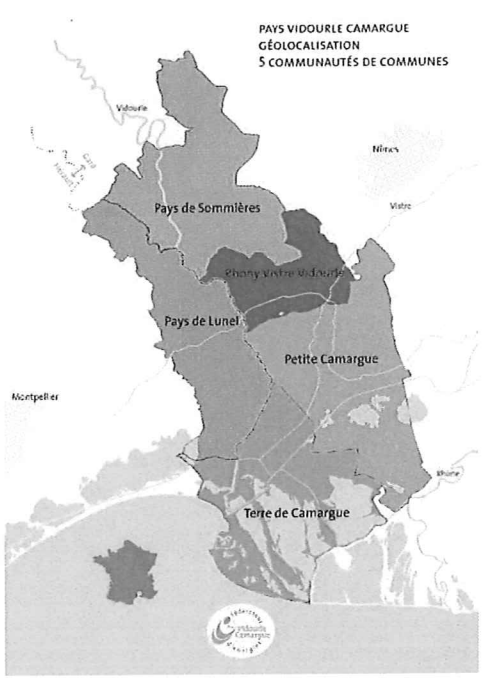

Le territoire du contrat de ruralité correspond aux limites du territoire organisé réuni en association de préfiguration de 1999 à 2005, à savoir le Pays Vidourle Camargue accompagné du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lunel. Cette dernière est associée aux 4 autres communautés de communes par convention de partenariat pour l'ensemble de la stratégie locale de développement. La stratégie locale de développement retrouve ainsi son périmètre d'origine et gagne en cohérence autour des bassins de vie de la Petite Camargue et du Sommiérois.

Le territoire compte 143 997 habitants au 1er janvier 2017. Il porte un certain nombre d'enjeux autour desquels des moyens financiers et une ingénierie adaptée peuvent se mettre en place à l'appui d'un contrat de ruralité.

Le Pays Vidourle Camargue	Il est un syndicat mixte ouvert, qui rassemble 4 EPCIs membres et un EPCI partenaire, le Conseil départemental du Gard, et en tant que partenaire associé, le Conseil Régional.

Territoire concerné : 5 communautés de communes pour 51 communes membres	CC Terre de Camargue (3 communes) CC Petite Camargue (5 communes) CC Rhôny Vistre Vidourle (10 communes) CC Pays de Lunel (15 communes) CC Pays de Sommières (18 communes)
4 cantons, 3 aires urbaines et 9 bassins de vie	Le territoire concerne les cantons de Vauvert, Calvisson, Aigues–Mortes et Lunel. Il touche 3 aires urbaines (Montpellier, Lunel, Nîmes) mais 18 communes restent hors aire urbaine. 8 Bassins de vie sont concernés (Calvisson, Sommières, Lunel, Vergèze, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Nîmes (2 communes).
Un important maillage institutionnel	Pour le tourisme : Les ADT 30 et ADT 34 autour de la commission tourisme qui réunit les 5 offices de tourisme du territoire (Sommières, Lunel, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi). Pour la gestion de l'eau et des milieux naturels : 5 syndicats : SM Camargue gardoise qui porte le Grand Site de France du même nom, l'ETPB du Vidourle, l'ETPB du Vistre, le SM de la nappe de la Vistrenque, et le SM du Bassin de l'Or. Pour la vie sociale, sociétale, environnementale et culturelle : de nombreuses associations (Le C.A.R.T, CALADE, FRANCA, Collectif des Garrigues, Gîtes de France, CIVAM(s) ...) très présentes et dynamiques sur le territoire.

B) Les enjeux du territoire

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;

La croissance démographique et les évolutions constatées dans la structure de la population appellent inévitablement des besoins en équipements. Ce champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, des sports et loisirs. Quelques tendances peuvent être observées

Vitalité démographique et tension sur le niveau d'équipement du territoire	
Petite Enfance, Education	La tension démographique présente sur le territoire affecte en tout premier lieu les établissements liés à l'éduction et/ou l'accueil des enfants en bas âges. Besoins liés à l'entretien mis à part, la plupart des intercommunalités et communes doivent s'équiper pour accueillir les nouveaux enfants présents sur le territoire (RAM, crèches, maternelles, primaires). Un certain nombre d'infrastructures corolaires sont également impactées (restauration scolaire de Petite Camargue et de Rhôny Vistre Vidourle notamment). Seule la communauté de communes du Pays de Lunel dispose de Lycées et ceux-ci n'accueillent que rarement les étudiants des autres intercommunalités orientés vers Nîmes.
Accès aux soins	Les problématiques de santé (obésité, allergies, dépressions, maladies cardio- vasculaires...) font partie des problématiques émergentes et interpellent certains modes de vie urbaine comme l'isolement, la pollution, l'alimentation, les nuisances sonores. La proximité des agglomérations de Nîmes et de Montpellier et la présence du Centre Hospitalier de Lunel induisent une offre autour de la santé globalement conséquente, cependant le territoire rencontre quelques difficultés. L'offre en médecine générale est fragilisée par de nombreux départs

	à la retraite à anticiper, cette fragilité s'exprime d'autant plus que la forte croissance démographique accroit la demande du territoire. L'attractivité des agglomérations voisines freine globalement les installations de médecins dans les zones périurbaines. Ce phénomène est renforcé pour l'offre en médecine spécialisée et la précarité croissante de la population induit un certain renoncement aux suivis et aux soins notamment pour des questions de mobilité. Mais, au- delà de la présence de médecins ou de services de santé de proximité, c'est surtout l'accès au soin et aux services auquel le territoire devra s'attacher, notamment pour les personnes dépendantes ne disposant pas de véhicule particulier (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées).
Commerces de proximité :	14 communes du territoire ne comptent aucun service de première nécessité et 19 d'entre elles possèdent l'un de ces commerces mais avec un équilibre fragile. L'évolution démographique modifie les équilibres et des dynamiques peuvent être accompagnées.
Livre et lecture :	Nombre important de petits équipements, peu d'équipements structurants (têtes de réseaux). De nombreuses structures n'intègrent pas la dimension lieu de rencontres et d'échanges. Il existe des approches très contrastées de mise en réseau et d'actions d'animation, des initiatives en gestation sont à encourager : consolidation de la médiathèque tête de réseau du Pays de Lunel, création d'une médiathèque tête de réseau sur la CC de Petite Camargue, refonte de la médiathèque de Sommières, redéploiement et consolidation du réseau sur la CC Terre de Camargue ou plus largement évolution de la médiathèque de Vauvert et stimulation des réflexions autour d'initiatives en zones très rurales.
Musique :	Les équipements pouvant accueillir des spectacles sont nombreux avec quelques lieux spécifiques (arènes, carrières de Junas, parc de l'orangerie à Lunel-Viel…). Les salles communales sont nombreuses (Lunel, Saint-Christol, Aigues-Vives, Vergèze…), il manque de matériel itinérant et d'importants problèmes de locaux pour les écoles de musiques sont à souligner même si des efforts sont en cours. Un travail peut être mené sur la décentralisation de certains cours pour favoriser l'accès à tous de ce service.
Centres culturels et/ou socioculturels :	Le territoire est maillé par des équipements structurants parfois vieillissants (Sommières, Vauvert, Marsillargues…). L'importante croissance de la population a des conséquences sur les besoins en équipements. De plus en plus d'espaces sont nécessaires pour les pratiques, la diffusion et les rencontres.

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs ;

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a identifié 300 centres-bourgs de moins de 10 000 habitants pour lancer une expérimentation sur la revitalisation de ces espaces.
Deux types de territoires sont visés :
Les bourgs des bassins de vie ruraux qui ont un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités de proximité, mais qui sont en perte de vitalité, et recouvrent des enjeux de requalification de l'habitat notamment ;
Les bourgs dans les troisièmes couronnes périurbaines, qui font face à une arrivée de nouvelles populations, à des demandes fortes en logements et services et à des besoins d'adaptation de l'habitat existant (vieillissement de la population, etc.).

Aucune des communes du territoire n'a été identifiée parmi les 300 centres-bourgs identifiés. Cependant, les réflexions autour du PADD du SCOT SUD Gard permettent de mettre en avant des pôles intermédiaires qui répondent fonctionnellement à la notion de centre-bourg.
Ces pôles accueillent à la fois des services de proximité et plus de 10 types de services dits « intermédiaires » différents pour lequel le temps de trajet acceptable peut être évalué à 15- 20 minutes. Le maillage en pôles intermédiaires offre une couverture quasi intégrale du territoire.
Les pôles intermédiaires identifiés sont :

• Sommières • Calvisson • Vergèze • Aimargues • Vauvert	• Le Grau-du-Roi • Aigues-Mortes • Saint-Laurent-d'Aigouze • Lunel • Lunel-Viel • Marsillargues

Ces pôles intermédiaires représentent un potentiel important dans la stratégie d'accueil des nouvelles populations. Mieux dotés en services (toutefois à préserver), ils peuvent être un support pour penser un habitat plus durable (intégration autour des gares et nœuds d'échanges) et favoriser une offre permettant un parcours résidentiel adapté à tous. Un questionnement peut intervenir par l'intermédiaire de programmes locaux de l'habitat.

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.) ;

Avec une accessibilité remarquable et un cadre de vie recherché, le territoire Vidourle Camargue est un territoire sous influence qui doit se concentrer sur le management de ses paramètres d'attractivité et chercher le maintien de ses équilibres.
Au titre de la qualité du cadre de vie, le contrat de ruralité et un outil permettant au territoire de veiller à la préservation de l'identité, des richesses qu'elles soient culturelles, patrimoniales ou naturelles et au maintien du niveau des équipements et lieux de vie. Cette veille ne doit cependant pas contrarier les moteurs de l'économie.
L'économie du territoire s'est jusqu'alors principalement structurée autour des savoir-faire liés aux activités traditionnelles, à l'agriculture et au tourisme. Ce tissu est fragile (saisonnalité, agriculture et tourisme en constante évolution…) il convient d'y veiller et de le renforcer.
Dans le même temps le diagnostic met en évidence des freins liés à l'employabilité sur ce territoire (mobilité, offre de formation…), il s'agira de les lever au maximum pour servir à la fois la dynamique économique et l'enjeu du cadre de vie (voir en complément cohésion sociétale , emploi et formation).
Aujourd'hui, viennent s'ajouter les problématiques liées aux territoires périurbains (déplacements, maitrise des espaces, adaptation des services, intégration des nouveaux habitants, transmission de la culture et de l'identité…). Elles viennent questionner également les équilibres mais offrent des possibilités de développement à capter autour de l'économie résidentielle.
L'économie est tirée par les services, l'économie productive reste faible malgré le potentiel d'accueil en zone d'activités (zone industrielle de Vauvert notamment). La présence d'axes routiers importants dynamise l'accueil d'entreprises dans certains secteurs (axe de la RN 113 notamment), des efforts restent à faire sur les équipements liés (haut débit).
Le territoire ne s'est que peu développé autour de filières et doit mieux valoriser ses ressources endogènes. Une donnée positive peut être à souligner la Cci note un ratio création / destruction d'entreprise favorable à l'échelle du SCOT SUD Gard en 2013.
Plus largement, la totalité du territoire, en plus de son attractivité propre, est bipolarisée par les agglomérations, et participe de la dynamique métropolitaine plus large, de Sète à Alès. Le territoire offre en même temps une accessibilité à l'urbain et à ses dynamiques, et un cadre de

vie d'exception, mélange propice à une grande attractivité.

Le territoire présente un potentiel touristique indéniable, l'économie touristique trouve sa source dans la qualité de ses sites naturels divers, de ses paysages (Camargue, Plaine languedocienne/Costières, Garrigues) et de son patrimoine historique (Aigues-Mortes, Sommières, Ambrussum, Via Domitia, sites industriels emblématiques). Le territoire s'inscrit dans un secteur touristique favorable bénéficiant de la proximité de Montpellier, Nîmes, Arles, Avignon et de pôles touristiques majeurs de la romanité. Cette situation liée à la richesse patrimoniale du territoire ainsi que le cadre de vie exceptionnel, sont autant de facteurs d'attractivité.
Cet espace profite de la dynamique touristique du littoral (le tourisme y représente aujourd'hui près de 15 % du Produit Intérieur Brut Régional à l'échelle de l'ex Région LR).
L'impact économique du tourisme est estimé à 970 millions d'euros en 2012 dans le Gard et 1,7 milliard d'euros dans l'Hérault ce qui représente plus de 5% des emplois salariés pour les deux départements. L'offre y est diversifiée et se décline autour de grands thèmes :

• Le tourisme fluvial et balnéaire :
Ce tourisme est un des éléments les plus marquants du territoire (Mer Méditerranée, Canal du Rhône à Sète, le Rhône, le Vidourle…). Deux zones sont à différencier dans la pratique de ces activités :

- La zone littorale qui attire plus de la moitié des séjours, (la mer étant au premier rang des destinations touristiques) et draine une population de tourisme de masse. Au Grau-du-Roi, le Musée de la Mer et du Seaquarium compte 330 000 visiteurs par an, ce qui le classe premier site de loisirs du Gard.
- L'arrière-pays avec ses fleuves, rivières et canaux, domaines privilégiés du canoë, des promenades en bateau (croisières fluviales) ou des locations de house-boats, ainsi que la pêche, qui attire une population croissante de touristes en provenance notamment des pays de l'Europe du nord. Le projet « Port en réseaux » marque l'ambition du territoire à développer ce secteur.

• Le tourisme lié aux patrimoines et aux traditions :
Le territoire est particulièrement riche dans le domaine culturel. La ville d'Aigues-Mortes est le troisième site gardois privilégié par la clientèle touristique avec 170 000 visiteurs pour les remparts et la tour de Constance en 2012. La découverte des milieux naturels participe fortement à l'attractivité du territoire. Elle induit des activités touristiques liées à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement, dont l'objectif est l'observation, la découverte et la sensibilisation au patrimoine naturel (la faune et la flore sauvages). Le Grand Site de France Camargue Gardoise contribue fortement à la notoriété de ce secteur, mais il contribue également à la gestion des flux en lien avec l'attractivité touristique. Il cherche à limiter l'impact sur les écosystèmes et concourt directement au besoin de vigilance en lien avec l'attractivité touristique.
Un tourisme rural se développe en réponse à la clientèle touristique en recherche d'authenticité et de convivialité. Cette forme de tourisme engendre de nombreuses activités telles que la randonnée pédestre, équestre ou encore la découverte des produits du terroir et des savoir-faire locaux.
Celui-ci est renforcé par l'ouverture progressive au public des exploitations agricoles et de sites d'interprétation autour du vin : Vinopanorama à Calvisson et Viavino à Saint-Christol. Cette offre nouvelle reste à structurer et qualifier. Une candidature au label « Vignobles et découvertes » est en gestation sur ce territoire afin de répondre à cette problématique.
Entre 2006 et 2013, un inventaire détaillé des patrimoines de chaque commune a permis de mettre à jour la richesse patrimoniale du territoire. 3 463 éléments patrimoniaux ont été identifiés et documentés. Parmi eux, 33 éléments présentent un risque de péril menaçant l'intégrité du monument.

Quelques postes budgétaires liés à la course camarguaise et ses traditions	
Activités	Retombées économiques
Volume économiques des Courses Camarguaises	2 433 696 €
Manifestations de rue	1 831 000 €
Elevage de taureau	11 978 629 €
Elevage de chevaux	2 378 977 €
Ferrades	914 700 €
Vestimentaire	1 406 189 €
Médias	640 527 €
Entretien des pistes et arènes	301 851 €
Activités touristiques	1 905 500 €
Restauration	1 654 078 €
Budget spectateurs	1 320 000 €
Le poids économique global de la course camarguaise représente, selon les indications de la Fédération Française de la Course Camarguaise, environ 26 764 759 euros.	

- L'importance de "la Bouvine" :

La « Bouvine » est le terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais. Elle personnalise fortement l'activité économico-culturelle locale par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises…) et ses lieux de pratique (arènes, torils,…).

Les jeux autour du taureau de race Camargue sont connus sur le territoire depuis le XVe siècle et sont encore très vivants aujourd'hui. La zone de concentration la plus forte d'arènes vouées à la course camarguaise se trouve dans le Pays : 19 communes possèdent des arènes en dur. La course camarguaise est professionnalisée depuis 1975 et affiliée au Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les manades sont également sources du rassemblement local et d'attractivité touristique.

- Le tourisme industriel :

Cette activité permet aux visiteurs de se plonger dans la maîtrise de savoir-faire et de toucher du doigt le « made in France ». En Vidourle Camargue, elle est surtout liée aux activités agroalimentaires. La fréquentation touristique, en 2013, des sites industriels du territoire se situe essentiellement sur trois pôles : Source Perrier à Vergèze (50 000 visiteurs), Compagnie des Salins du Midi à Aigues-Mortes (96 000 visiteurs), Domaine de Listel à Aigues-Mortes (30 000 visiteurs), plus grand domaine viticole d'Europe.

La capacité d'un territoire à recevoir des touristes se mesure également à sa capacité d'hébergement. Le mode d'hébergement en camping représente plus de 60 % de la capacité d'accueil touristique du territoire, alors que l'hôtellerie n'attire que 10% de la clientèle touristique.

Le littoral concentre la majorité des capacités d'hébergement hôtelier et des campings. Les plus grosses structures d'accueil se situent au Grau-du-Roi, qui voit sa population passer d'environ 9 000 habitants en basse saison à près de 110 000 en été.

Les gîtes ruraux ou autres chambres d'hôtes (environ 10%) se répartissent en grande partie sur les communes de l'arrière-pays avec une concentration notable autour de Sommières et du nord du lunellois. L'hébergement de groupe joue un rôle important grâce aux scolaires (clientèle future et vecteur par les parents), pour l'accueil de tous (tourisme social) et pour l'accueil de groupe. Il doit cependant se requalifier et s'adapter à la demande en montant en qualité.

L'hébergement représente peu les spécificités du territoire et ne permet pas à la population touristique de s'imprégner de la culture locale.

Enfin, le territoire étudié à une vocation agricole affirmée et reconnue, 37 % de sa superficie totale est agricole (35 000 ha de SAU) contre 26, 7% et 30 % pour les départements du Gard et de l'Hérault. L'agriculture est diversifiée et adaptée au milieu. Les principales cultures sont la viticulture avec différentes appellations selon les terroirs (Vins des Sables, AOP Costières de Nîmes et AOP Coteaux du Languedoc, Muscat de Lunel), le maraîchage et l'arboriculture avec des productions aussi diverses que les abricots, les pêches, les asperges, les melons… et enfin les céréales avec une particularité rizicole sur les zones humides de l'extrême sud du territoire. A côté de ces productions, d'autres types de cultures caractéristiques du terroir participent fortement au développement de l'image de ce territoire : l'élevage de taureaux et de chevaux de race Camargue, l'exploitation du roseau, l'oléiculture, ainsi que la renaissance de la culture des plantes aromatiques et médicinales (lavande, thym,…).

Quelques statistiques		
Données	Evolutions	Conclusions / enjeux
Nombre d'exploitations	Baisse de 47 % entre 1988 et 2000 + baisse de 33 % entre 2000 et 2010 = 1 408 exploitations au recensement agricole 2010. Grandes exploitations (+35 HA) + 20%	Pluriactivité nécessaire à l'équilibre économique et besoin d'HA suffisants. Rôle à jouer au niveau de l'agritourisme, de la qualité alimentaire et des circuits courts.
Surfaces toujours en herbe (STH) et terres labourables (TL)	STH : X 2 entre 1988 et 2000 TL : petite baisse entre 2000 et 2010	Tension sur le foncier agricole au regard de la demande pour l'habitat et l'activité économique au sortir des grandes voies de communication.
Maraichage (M) et Arboriculture (A)	M : présent et stable avec un fort potentiel. A : stable et marginale malgré le potentiel hydraulique (Bas-Rhône et Sommiérois).	
Cheptel	Hausse depuis 30 ans, UGB + 15 % entre 2000 et 2010 (taureau + cheval), volailles en disparition, modèle économique des années 90 erroné. Quelques installations en ovin et caprin avec la lutte contre incendies et majoritairement en bio.	Potentiel touristique lié à l'activité promenade, club. Image du taureau positive pour le tourisme et l'agritourisme. Cheptel diversifié participant à l'économie productive.
Agriculture biologique	+ 20 % entre 2000 et 2010 Viticulture, légumes et élevage concernés. Développement autour de la vallée du Vidourle principalement.	Effort essentiel qui doit se poursuivre sur l'ensemble du territoire. Risque de pollution qui pèse sur les principales nappes phréatiques. La qualité de la nappe est menacée par un apport important en nitrates et pesticides. 25 des 51 communes sont concernées par le risque de pollution.
Restauration hors domicile (RHD)	30 points de RHD existants et constituants un potentiel important pour l'agriculture locale.	Nécessité de soutenir l'intégration de produits de qualité, locaux et/ou bios, en Restauration Hors Domicile (RHD).

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;

Le territoire du contrat de ruralité occupe une position géographique clef en lien direct avec son histoire. Territoire de passage, il bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures constituant autant de passerelles pour une ouverture réelle sur l'extérieur et sur la Méditerranée.
Les secteurs de la Vaunage, du Lunellois ou des alentours de la RN113 sont particulièrement bien connectés aux agglomérations voisines.

Le territoire est structuré autour de grandes voies de communication dont la composante majeure est l'autoroute A9 selon un axe est/ouest reliant l'Italie à l'Espagne et le sud de la France à Lyon – Paris (connecté au niveau de Nîmes à l'autoroute A54, reliant le secteur à la Provence). Deux échangeurs autoroutiers à Gallargues-le-Montueux et Lunel permettent un accès à ce réseau. C'est également l'axe de la route européenne E80 qui traverse l'Europe d'est en ouest de la Turquie au Portugal. Un système de voieries nationales et départementales, orienté est/ouest (RN 113, RD 6572, D 135, 69, 34, ...), mais également des axes départementaux nord-sud (D979, D61), organisent les liaisons secondaires qui desservent finement le territoire.
Au titre du fluvial : le Rhône, le Petit Rhône et le canal du Rhône à Sète sont des voies utilisées pour le tourisme et le transport de marchandises. Cet axe est d'ailleurs porteur d'enjeux : des parts de marché sont en effet à conquérir sur le tourisme fluvial avec les haltes nautiques et Port Camargue (1er port de plaisance d'Europe). Une gestion plus durable s'impose notamment par une inscription dans la démarche "Ports exemplaires en réseaux".
Dans un souci de développement durable, le territoire s'est vu doté d'un réseau de voies vertes, entre Vauvert et Gallician, le Grau-du-Roi et l'Espiguette, Caveirac et Sommières (cette dernière devant d'ailleurs être poursuivie jusqu'à Quissac). Ces équipements renforcent le positionnement du territoire pour un tourisme écoresponsable et de loisirs (cf. diagnostic tourisme).

Le territoire est desservi par 11 gares -dont Lunel et Vergèze- qui ont une offre de très bonne qualité sur 2 axes : Lunel, Lunel-Viel, Vergèze, Uchaud sur l'axe majeur Montpellier-Nîmes qui relie l'Europe du Nord à l'Europe du Sud, et Beauvoisin, Vauvert, Le Cailar, Aimargues, Saint-Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi sur l'axe Nîmes – Le Grau du Roi (principale ligne secondaire régionale à fort potentiel). Le projet de LGV Méditerranée offre une ouverture supplémentaire du territoire sur l'extérieur et permet d'envisager l'amélioration du réseau des transports dans les territoires proches. En effet, l'ancienne voie est conservée et pourra être mobilisée pour densifier l'offre des déplacements « journaliers ». Les projets de pôles d'échanges multimodaux sur la gare de Lunel et de Vergèze, s'inscrivent d'ailleurs dans cette dynamique et offrent des opportunités en termes de mobilité liée à l'emploi et d'entrée pour le tourisme sur l'ensemble du territoire.
La ligne qui relie Nîmes à la mer permet de délester le flux du trafic routier en direction du Grau-du-Roi en saison estivale. Le reste de l'année, la ligne garde un fort potentiel, du fait de son rôle de desserte périurbaine potentielle pour Nîmes ou Vauvert, elle reste cependant actuellement sous-utilisée.

La structuration de l'ensemble des axes de communication en est/ouest coupe le territoire Vidourle Camargue en deux et complique les liaisons internes. De plus, au Nord de l'autoroute A9, l'espace, fortement compartimenté par le relief, ne favorise pas un maillage transversal du territoire.
Le service publique EDGARD (réseau de bus départemental) est venu densifier fortement les possibilités de déplacements sur le territoire, cependant sa structuration est en lien principal avec les déplacements scolaires dont les liaisons sont toutes orientées vers les lycées de Nîmes (cf. diagnostic emploi/formation). Ceci ne permet pas vraiment de corriger les difficultés de déplacements Nord/Sud.

Le diagnostic territorial fait apparaître que 46 % des actifs ne travaillent pas sur le territoire mais dans les agglomérations voisines de Nîmes et de Montpellier ce qui occasionne de nombreux déplacements domicile/travail ; jusqu'à 40 km parcourus matin et soir pour se rendre au travail en moyenne (contre 19,9 en Région et 21,1 dans le Gard). Les trajets se font essentiellement en véhicule particulier (cf. diagnostic géographique et liaisons internes) ce qui accentue la tension sur la qualité de l'air (cf. diagnostic transition écologique et énergétique).
Dans ce contexte, le développement d'une desserte cadencée et optimisée en transports en commun, notamment ferroviaires est primordial. La création de Pôles d'Echanges Multimodaux à des points stratégiques, comme à Lunel ou Vergèze, apparaît comme une priorité, ainsi que l'optimisation de la desserte sur les deux lignes ferroviaires du territoire.
Enfin, deux aéroports sont situés à proximité du territoire : l'aéroport de Nîmes-Arles-Camargue sur la commune de Saint-Gilles et l'aéroport de Fréjorgues sur la commune de Mauguio, aux portes de Montpellier. La bonne accessibilité à ces pôles (ainsi qu'aux futures gares de Manduel et Montpellier-Odysseum), constitue un enjeu important pour le territoire.

Au titre de l'aménagement numérique, le haut débit et plus encore le très haut débit constitue pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement. Pour gagner en attractivité et en compétitivité, des réseaux de communications électroniques performants constituent aujourd'hui un appui de premier plan. Les technologies de l'information et de la communication, les TIC, sont facteurs de cohésion sociale et de désenclavement. Les nouvelles technologies s'imposent au monde du travail (visibilité, diffusion et consultation de l'information en temps réel, partage d'applications, travail en mobilité et en réseau, contenus vidéos…) et s'intègrent en profondeur aux modes de vie (télésanté, e- commerce, enseignement à distance, triple play, VOD haute définition, cloud computing…). Ce développement vers toujours plus d'usages et de capacités de haut débit est loin d'être terminé. Il amène les acteurs publics à s'interroger sur le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit (fibre optique notamment), capables de supporter les nouveaux usages et services qui en résultent et sur les conséquences induites en termes d'aménagement du territoire.

Dans les zones moyennement denses et rurales, l'intervention des acteurs publics est nécessaire pour attirer des opérateurs et lutter contre une fracture numérique d'ores et déjà effective pour certains territoires, et que le déploiement du très haut débit risque d'aggraver.

L'État a adopté en février 2013 le plan « France très haut débit » dont l'objectif est la couverture de l'intégralité du pays en THD d'ici 2022. Il pose aussi un objectif à l'horizon 2017, celui de proposer le haut débit à l'ensemble des foyers, afin de réduire la fracture numérique.
Le déploiement d'un réseau de fibre optique (THD > 100 Mbits/s) répond à ces attentes, mais suppose une mise en place longue et coûteuse. L'ex Région Languedoc- Roussillon a donc décidé de mettre en place un plan d'accompagnement de 100 millions d'euros pour aider les projets de réseaux d'initiative publique très haut débit portés par les départements. Cette enveloppe sera complétée par des crédits européens (FEDER) pour la desserte des bâtiments et des sites prioritaires.

Sur le territoire, l'accès au haut débit est globalement bon et assuré pour la quasi- totalité de la population. A noter toutefois une couverture encore insuffisante pour quelques communes du Sommiérois, de Rhôny Vistre Vidourle. A noter que cette insuffisance de couverture s'exprime également pour la téléphonie (réseau 3G notamment).
Les performances limitées de l'ADSL pour répondre à des usages de plus en plus nombreux et croissants font du déploiement d'infrastructure de très haut débit un enjeu d'importance pour l'avenir. Il conviendra donc de veiller à la déclinaison départementale du plan « France très Haut débit » et notamment dans le cadre du raccordement aux équipements des lieux d'activité économique.

5. La transition écologique et énergétique ;

Le territoire Vidourle Camargue se décline en trois unités paysagères (1) :

- 1ère unité paysagère : le jardin des Garrigues1 au nord, porte des Cévennes ; elle se caractérise principalement par de petites plaines et des vallons consacrés à la culture de la vigne, de l'olive et des terres sèches d'élevage du taureau de Camargue.
- 2ème unité paysagère : la plaine jardinée2 au centre ; des paysages de plaines et de coteaux, qui caractérisent cet espace, principalement favorable à la viticulture et à une riche polyculture (vergers, légumes,...).
- 3ème unité paysagère : le jardin de l'eau au sud, porte du Littoral ; une forte présence de marais, d'étangs, de zones humides exceptionnelles hébergeant une grande diversité écologique qui caractérise la Petite Camargue Héraultaise et la Camargue Gardoise.

Autour de ces paysages quelques points peuvent être précisés :

- Sur la frange littorale, le territoire est bordé du massif dunaire le plus grand de la région Occiatanie (l'Espiguette), classé en site naturel remarquable depuis 1975 et faisant partie du label Grand Site Camargue Gardoise porté par le Syndicat Mixte du même nom. Celui-ci gère par ailleurs les enjeux NATURA 2000 de la Camargue Gardoise (SIC Petite Camargue, ZPS fluvio-lacustre et laguno-marine) ;
- Du nord au sud du territoire, le fleuve Vidourle opère une véritable "coulée verte et bleue", et fait en grande partie l'objet d'un classement en zone NATURA 2000 ;
- Si les risques inondation et submersion marine pénalisent parfois fortement le développement d'une partie du territoire, les plans de prévention des risques contribuent à la préservation des espaces naturels et agricoles, et ont permis de limiter les extensions sur certains secteurs (13 PPRI(s) à l'échelle communale ou de secteurs) ;
- L'Opération Grand Site de France de la Camargue Gardoise (8 communes) porte principalement sur quatre sites protégés au titre de la Loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites : le site classé des marais de la Tour Carbonnière sur la commune de Saint-Laurent d'Aigouze, le site classé de l'étang de la Ville et de ses abords ainsi que le site classé du panorama découvert sur les Remparts d'Aigues Mortes, le site classé de l'Espiguette sur la commune du Grau du Roi.

Les 4 principaux sites Natura 2000 sur le territoire au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » sont :

1. Le site des Costières Nîmoises : (directive « Oiseaux ») sur 7 communes (Aigues-Vives, Aubord, Beauvoisin, Codognan, Le Cailar, Vergèze, Vestric et Candiac) ;
2. Le site du Vidourle : (directive « Habitats ») sur 8 communes (Aimargues, Aubais, Gallargues-le-Montueux, Junas, Sommières et Saint-Laurent-d'Aigouze dans le Gard ; Lunel et Marsillargues dans l'Hérault) ;
3. Le site de la Petite Camargue : (directives « Oiseaux » et « Habitats ») sur 7 communes (Vauvert, Le Cailar, Aimargues, Saint-Laurent d'Aigouze, Beauvoisin, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi) ;
4. Le site des Étangs de Mauguio - ou Étang de l'Or- (directives « Oiseaux » et « Habitats ») sur 5 communes (Aigues-Mortes dans le Gard ; Lunel, Marsillargues, Saint-Just et Saint-Nazaire-de-Pézan dans l'Hérault).

La croissance démographique régionale se concentre en milieu rural ou péri-urbain : 31% des nouveaux habitants sont localisés dans ces zones. Ce facteur peut être source d'un fort déséquilibre ; en effet, 64% du territoire rural est couvert par des espaces naturels protégés ou préservés

---

[1]ypologie proposée au Atelier des Territoires ex Languedoc-Roussillon, juillet 2014, DREAL LR/DDTM 34/DDTM30

2

(60 % du territoire régional est classé en ZNIEFF et les 151 zones classées en Natura 2000 recouvrent un tiers du territoire régional).
Accueillir une population en forte croissance implique à la fois de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande énergétique et de contribuer malgré cela à lutter contre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
Les problématiques liées à ces espaces touchent de nombreux aspects du développement du territoire : gestion de l'étalement urbain, préservation des milieux aquatiques, organisation des flux, gestion du risque inondation, toutes recoupées autour de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dont le territoire va devoir organiser la mise en place.

De nombreux acteurs (voir maillage institutionnel A) et outils de gestion de l'environnement sont déjà en place (convention RAMSAR, réserve Man et Biosphère , Parc Naturel Régional et Réserve Naturelle Régionale, inscription et classement de sites, Espaces Naturels Sensibles, Opération Grand Site de France, arrêtés de biotope,...) pour porter des enjeux principalement liés à la préservation des espèces et au maintien de la biodiversité (circulation, reproduction des espèces, qualité des milieux,...). Ils contribuent aussi au maintien de la qualité des eaux et à la lutte contre le risque inondation, le maintien des activités humaines et la préservation des milieux et des paysages face à l'anthropisation (étalement urbain, pollution diffuse et accidentelle, développement des réseaux de transport,...).
Une importante superficie du territoire Vidourle Camargue est donc mobilisée par l'outil de protection de l'environnement « Natura 2000 ». Ainsi, pour 20 communes du territoire Vidourle Camargue (16 communes au total pour le Gard et 4 communes de l'Hérault), il s'agit bien de concilier les enjeux de préservation de la biodiversité et de mise en valeur de la richesse d'un patrimoine naturel internationalement reconnu avec le maintien des activités humaines (contournement autoroutier et ferroviaire, agriculture, chasse, pêche, saliculture, élevage, viticulture, ...).

<table>
<tr><th colspan="2">Points de vigilance</th></tr>
<tr><td colspan="2">Des impacts directs sont liés à la captation des clientèles touristiques et à l'augmentation de la population durant la saison estivale : augmentation des déchets, pollution, évolution de la consommation en eau notamment.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Selon l'indice ATMO – DATAR, en moyenne sur 2009-2011, la proportion de jours pendant lesquels la qualité de l'air a été médiocre, mauvaise ou très mauvaise dépasse 1 jour sur 10 dans les agglomérations de Nîmes et Montpellier. Le polluant principal de ces épisodes de pollution est l'ozone. Il est responsable de plus de 2 jours sur 3 d'une qualité de l'air médiocre, mauvaise ou très mauvaise. Les oxydes d'azote étant principalement émis par des processus de combustion de combustibles fossiles (transports 58 % puis l'industrie 21 %).</td></tr>
<tr><td>Volumes d'eau prélevés dans le GARD</td><td>Contraintes</td></tr>
<tr><td>250 000 m3/j en moyenne
460 000 m3/j en pointe estivale, soit une hausse de 180%</td><td>=> Surdimensionnement nécessaire des infrastructures liées
=> Forte tension sur la ressource en eau</td></tr>
<tr><td colspan="2">Des initiatives départementales existent (stratégie ports en réseaux, charte tourisme et eau...) dont les déclinaisons et les réponses complémentaires locales sont à développer, renforcer et/ou encourager.</td></tr>
</table>

Au regard de son climat, le territoire Vidourle Camargue se montre peu consommateur en énergies par comparaison au plan national. Le bâtiment (résidentiel + tertiaire) puis le secteur des transports sont les secteurs les plus consommateurs. Les énergies fossiles restent la première source d'énergies consommées par le territoire (55 %), seul le tertiaire recourt à l'électricité pour environ 50 % de sa consommation.

La faiblesse des revenus dans certaines zones marque un enjeu autour de la précarité énergétique (Vauvert, Lunel et Sommières principalement). Au regard des éléments de diagnostic donnés précédemment le territoire porte naturellement une dépendance à la voiture. Il est intéressant de relever que selon les sources du SCOT SUD Gard, Lunel et Vergèze mis à part, le territoire présente une dépendance des actifs à la voiture de + de 80 %. La croissance de la population induit une tension grandissante sur la production des gaz à effet de serre.

En 2013, les données du SCOT SUD Gard font état d'une faiblesse de la production d'énergie sur le territoire, deux sources de production seulement sont référencées (SAS centrale photovoltaïque à Vergèze et SAS parc Solaire à Vauvert). Cette faiblesse de production est en inadéquation avec le potentiel que représente le territoire au regard de l'éolien, du solaire ou encore de l'énergie marine sur le littoral.

Une filière biomasse reste à organiser au regard de deux gisements principaux : la biomasse d'origine agricole et la biomasse liée aux ordures ménagères.

Les données apportées appuient la nécessité de développer la maitrise de la consommation des énergies (réhabilitation thermique, diminution de la part modale de la voiture...) et la production d'énergies de sources renouvelables. A ce titre, le territoire est concerné par la mise en place de plan climat-air-énergie territoriaux.

Par ailleurs, un effort doit être entrepris sur la rénovation du parc des déchetteries qui pourront à cette occasion grandir en qualité de services (recycleries, meilleur traitement et plan de prévention des déchets).

6. La cohésion sociale.

Le territoire compte 143 997 habitants au 1er janvier 2017 pour une densité d'environ 190 habitants au km². Il affiche un dynamisme démographique important + 18 % entre 1990 et 1999 et + 24 % entre 1999 et 2011. La croissance annuelle est de 1,45 % entre 2006 et 2011.
L'augmentation de population varie entre les communes, certaines communes s'élèvent à plus de 20 % comme Vergèze ou Aigues-Mortes, avec des pics de population singuliers comme à Lecques qui affiche une croissance de plus de 49%, suivi de près par Saint- Clément ou Boisseron.
Dynamisme démographique et périurbanisation sont sources de ruptures pour les équilibres du territoire et déclenchent des conflits d'usages autour du foncier et des terres agricoles (déséquilibre des paysages notamment).

La répartition est loin d'être homogène : les données du recensement INSEE 2011 démontrent une concentration de cette population sur les Communautés de communes de Rhôny Vistre Vidourle et Pays de Lunel avec 305 habitants au km². La Communauté de communes du Pays de Sommières enregistre les plus faibles densités de population (113,7 habitants/km²) avec parfois 35 habitants au km².

Répartition des 51 communes au nombre d'habitants		
Nombre de communes à moins de 3 000 habitants	Nombre de communes entre 3 000 habitants et 5 000 habitants	Nombre de communes à plus de 5 000 habitants
37	8	6

La population active est égale à 62 871 personnes (source INSEE, 2011) pour un taux d'activité supérieur à la moyenne régionale (68,9 %) qui est de 72%.
Le territoire connaît une situation dégradée en terme d'emploi avec un taux de chômage localisé (chiffres INSEE et pôle emploi, code 30) au 2ème trimestre 2013 de 15,2 % pour le territoire ce qui, à la même période, est supérieur à la moyenne départementale (14,5 %), comparable à la moyenne régionale (14,8 %) et bien supérieur à la moyenne nationale (10,5 %). D'autre part 40,6 % des emplois proposés par Pôle Emploi sont des emplois saisonniers.

Ces chiffres font état d'une évolution croissante des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues et sur tous les territoires d'EPCI avec une croissance annuelle allant de 3,4% à 14,1%. Le chômage touche la population active de manière très inégale selon les catégories de population recensées, ainsi sont plus fortement concernés les jeunes de moins de 25 ans (14%) et les séniors (21%). Une inquiétude accompagne cette analyse du taux de chômage, le taux élevé de chômeurs de longue durée (environ 30%).
Le territoire dénombrait en septembre 2012, 8 494 allocataires tributaires des minimas sociaux (9%) dont 5 112 allocataires du RSA.

Le diagnostic territorial fait apparaître que 46 % des actifs ne travaillent pas sur le territoire mais dans les agglomérations voisines de Nîmes et de Montpellier ce qui occasionne de nombreux déplacements domicile/travail ; jusqu'à 40 km parcourus matin et soir pour se rendre au travail en moyenne (contre 19,9 en Région et 21,1 dans le Gard).
Les trajets se font essentiellement en véhicule particulier (cf. diagnostic géographique et liaisons internes) ce qui accentue la tension sur la qualité de l'air (cf. diagnostic tourisme).

Ces craintes sur l'emploi sont relayées par un contexte économique fragile : l'activité agricole est en mutation et par ailleurs, si l'industrie est présente (plus de 5 entreprises de plus de 200 salariés) les plus grandes entreprises (Syngenta, Finedoc, Salins du Midi, Nestlé Waters France (Marque Perrier)) ont toutes rationalisé leurs effectifs durant les 7 dernières années. De fait l'économie productive perd du terrain par rapport à l'économie de service et la faible filiarisation des entreprises ne permet au territoire de bénéficier de toutes les retombées économiques attendues.
La valeur positive vient des microentreprises qui sont bien présentes sur le territoire, notamment dans les domaines du commerce et des services (la sphère présentielle emploie 72,9% des salariés du territoire).
D'un point de vue plus structurel, on assiste à une forte croissance des actifs de plus de 50 ans, ce qui implique une population active vieillissante. Sur les 6 287 chefs d'entreprises du territoire 26,2 % ont 55 ans et plus. Ce qui est largement au-dessus des résultats observés en ex Languedoc-Roussillon où la part des 55 ans et plus est de 20,9%.
Le niveau de formation des jeunes est préoccupant, 22,3% des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme contre 16 % au niveau national. Cette observation peut être corrélée avec l'offre en formation initiale qui est largement déficitaire (2 lycées publics à Lunel pour 140 000 habitants qui n'accueillent pas les étudiants des 4 EPCIs voisins renvoyés sur Nîmes). Les chômeurs captent peu l'offre saisonnière et des solutions doivent être trouvées pour développer l'employabilité sur le territoire. Le risque s'exprime particulièrement pour les populations les plus fragilisées (territoires classés en géographie prioritaire de la politique de la ville sur les villes de Lunel et Vauvert et/ou territoires fortement dépendants à la voiture).

Le diagnostic fait apparaitre un besoin en diversification du parc de logements. Des initiatives existent dans les PLH et les PLU pour le développement des produits locatifs et du petit collectif. Pour autant, les communes ont encore du mal à sortir du mono produit de la maison individuelle et cet effort de diversification du parc reste insuffisamment pris en compte.

Les caractéristiques sociodémographiques de la population et le développement des situations de précarité, posent la question d'une meilleure répartition géographique de l'offre en logement social dans tout le territoire.

DIAGNOSTIC AFOM - PAYS VIDOURLE CAMARGUE

Répartition de l'AFOM par thématiques prioritaires du contrat de ruralité :

● Rénovation des centre-bourgs ● Accès aux services ● Attractivité et développement du territoire
● Transition écologique et énergétique ● Mobilité durable et innovation numérique ● Cohésion sociale, emploi et formation

ATOUTS :

- ●●●● **Une évolution démographique en constante augmentation** et force de développement autour des services et de l'économie présentielle.
- ●●●● **Situation du territoire et infrastructures de transports** (aéroport, ports, autoroute A9, RN 113, dessertes SNCF, etc.).
- ●● **Des collectivités publiques structurantes** (pôles intermédiaires, péri-ruralité).
- ●● **Projet de développement économique** (Bois de Minteau, ZA côté soleil, Montée Rouge, ...).
- ●● **Seul territoire du Gard avec un débouché sur la mer Méditerranée** (tourisme balnéaire, nautisme et économie productive, énergies renouvelables).
- ●●● **Mobilisation des acteurs socio-économiques** par des structures de mutualisation et de mise en réseaux (Pays, MDEE, réseaux touristiques, centres sociaux culturels...) à préserver et développer (développement de la participation citoyenne, travail à l'échelle de vrais bassins de vie...).
- ●● **Identité culturelle forte** avec des traditions locales bien ancrées.
- ●● **Environnement du territoire et qualité de vie :** patrimoine naturel (palette de paysages) et culturel (architectural) remarquable.
- ●● **Présence d'entreprises industrielles** côté Gard et développement de filières côté héraultais : économie productive.
- ●● **Un territoire à vocation agricole toujours affirmée** avec des produits du terroir emblématiques (vignoble, oliveraie, taureaux de Camargue, riz, sel ...).
- ●●● **Réseaux de voies vertes et de sentiers de randonnées développés.**
- **Des potentialités liées à l'eau sous toutes ses formes :** fluvial, ●●● ports, canaux d'irrigation et autres lieux de baignade (diversité).
- **Une couverture réseau non homogène mais qui reste de bonne** ●●● **facture sur le Haut Débit et la téléphonie.**

FAIBLESSES :

- ●●● **Phénomène de banlieurisation entre deux agglomérations.**
- ●●● **Taux de chômage et de précarité élevés.**
- ●● **Importance des nouvelles populations à intégrer.**
- ●●● **Accroissement démographique qui crée une pression sur les équipements et les services liés à la santé,** le système de formation, etc...).
- ●●● **Territoire coupé en deux** par les infrastructures est-ouest, liaisons internes difficiles.
- ●●● **Eloignement domicile/travail** (pas de voiture = pas de déplacement).
- ●●● **Manque de lieux de formation et des équipements liés.**
- ●●● **Problème de mobilité** sur les voies secondaires et pour l'accès aux grandes infrastructures de transports en commun.
- ●● **Flux touristiques sur les grands axes insuffisamment captés.**
- ●●● **Manque d'évolution et de coordination des équipements** (activités culturelles et sportives, tourisme).
- ● **Manque de foncier,** marché immobilier tendu (peu de vacance) mais dynamique.
- ●●●● **Parcours résidentiel difficile** (diversité de l'offre et prix du logement).
- ●● **Tissu industriel inégalement réparti et peu structuré en filières.**
- ●● **Emergence difficile de produits et services innovants et au rendu de haute qualité.**
- ●● **Forte saisonnalité de l'économie** qui engendre une précarité de l'emploi.
- ●●● **Peu de Très Haut Débit et desserte inégale.**

OPPORTUNITES :

- ●● **Développement et structuration de filières économiques** (écotourisme, nautisme, cosmétique, savoir-faire et produits de terroir (vigne, sel, AOP taureau, olives ...).
- ●●● **Fort potentiel de développement économique autour des services de proximité et de l'économie résidentielle.**
- ●● **Un effort de mobilisation pour le foncier économique avec des capacités encore inutilisées** (ZA côté soleil, Montée Rouge, Bois de Minteau...).
- ●● **Présence d'un tissu associatif dynamique** à préserver et développer.
- ●●●● **Consolider un bon maillage entre les pôles intermédiaires**
- ●●●● **Des capacités d'accueil et infrastructures certes vieillissantes mais mobilisables** pour le renouvellement en offre de services.
- ●●● Un accroissement de la demande de **produits certifiés et en circuits courts** (organiser flux, développer labels AOP/AB/IGP...)
- ●● **Affirmer et transmettre une identité culturelle forte au titre de la qualité de vie et du tourisme culturel.**
- ●●●● **S'appuyer sur l'évolution de la demande en tourisme local et patrimonial** pour redynamiser les flux touristiques, élargir la saison touristique et répondre aux nouvelles demandes.
- ●● **Un paysage naturel exceptionnel** facteur de développement à préserver.
- ●●● **S'assurer d'une formation minimale et complémentaire** aux pôles de Montpellier et Nîmes, 2 pôles de formation / recherches.
- ●● **Développer la mobilité sur les infrastructures existantes**
- ●●● **Se servir de l'héliotropisme et de la façade maritime** pour développer une économie productive et de loisirs
- ●● **S'assurer de l'homogénéité et de l'employabilité des réseaux à Hauts débits.**

MENACES :

- ●● **Chômage structurel élevé et risque d'augmentation de la précarité.**
- ●● **Evolution démographique vectrice de décohésion sociale** (nouveaux habitants, jeunes et séniors).
- ●● **Risque de désindustrialisation** (ayant, entre autres, pour conséquences les friches industrielles et commerciales).
- ●●● **Risque de banlieurisation au regard des 2 pôles urbains voisins** et de la différence de moyens disponibles pour les investissements publics locaux (offre de services).
- ●● **Une dynamique démographique qui demande une mise à niveau sur les équipements culturels, de services et de loisirs.**
- ●● **Des moyens concentrés sur la réponse aux équipements de base** et limitant l'investissement dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine et la créativité dans l'offre de service.
- ●●● **Forte inégalité d'accès à la formation et manque de lieux de formation.**
- ●● **Risque de perte d'identité et de dilution des traditions culturelles locales.**
- ●● **Risque de disparition des savoir-faire artisanaux locaux** (manque de formations et vieillissement des chefs d'entreprises).
- ●● **Nombreuses menaces pesant sur l'agriculture locale** (pression foncière, concurrence internationale, vieillissement des chefs d'exploitation et problématique de transmission des terres).
- ●● **Risques naturels** (inondations, érosion côtière et montée du niveau de la mer), **risques sur l'eau potable** (accès à la ressource et qualité des captages à protéger).
- ●● **Risque d'urbanisation des milieux naturels** sur des surfaces à haute valeur patrimoniale et sur des surfaces en déprise agricole
- ●●● **Evolution des modes de consommation touristiques.**
- ●●● **Eloignement domicile/travail et tous les problèmes de mobilité.**
- ●● **Dépendance aux énergies fossiles et faibles productions d'énergies renouvelables**

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

En application des décisions prises lors des comités interministériels aux ruralités (CIR), l'État interviendra dans les territoires ruraux pour :

- *Garantir à tous l'égalité d'accès aux services*, notamment :

  - par le biais de la création et du soutien aux maisons de service au public, dont une partie a été créée dans le cadre du partenariat national conclu avec La Poste ;
  - en assurant une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics, en lien avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) élaboré en 2017 par le Département et l'État ;
  - en poursuivant la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes.

- *Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux*, notamment :

  - en soutenant le commerce dans les territoires ruraux (FISAC)
  - en poursuivant la résorption des zones blanches de téléphonie mobile (2G, 3G)
  - en promouvant un aménagement culturel équilibré du territoire

- *Favoriser la mise en réseau des territoires*
- *Mieux accompagner les territoires ruraux*, grâce à la nomination, en 2016, d'un référent ruralité (sous-préfet du Vigan)

• Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

Du point de vue général de l'action de l'État en région, au-delà des directives nationales d'orientations, cadre d'action quotidienne des ministères, et des politiques nationales spécifiques visant à répondre à des situations d'urgence, un certain nombre d'Orientations Stratégiques de l'État en Région (O.S.E.R.), complémentaires et adaptées à la taille et aux caractéristiques de l'Occitanie, ont été arrêtées pour deux ans, en janvier 2017, en application de la circulaire du Premier ministre du 8 mars 2016.

En application de ce cadre stratégique, qui constitue un guide pour l'action des services et vise également à contribuer à l'action publique dans son ensemble en permettant aux collectivités de mieux appréhender les orientations régionales des politiques de l'État, tous les services de l'État doivent être mobilisés pour relever les principaux défis qui se présentent à eux en région Occitanie, à savoir notamment en termes d'attractivité et de rayonnement, en exploitant l'ensemble des potentialités nées de la fusion des régions ex Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, mais aussi de cohésion sociale et territoriale, comme d'adaptation de l'État régional aux évolutions de son environnement.

Dans le cadre du présent contrat, l'État souhaite donc que son action à destination des territoires ruraux contribue à :

- *faire de la région Occitanie une région ouverte, attractive et tournée vers l'avenir*, notamment en aidant à promouvoir la création des emplois de demain par une activité économique diversifiée et innovante.

Sur le territoire du présent contrat, il conviendra que soient notamment pris en compte les enjeux majeurs que constituent : la préservation des terres agricoles et d'une agriculture plus durable organisée en circuits courts ; la nécessité de s'engager vers une mobilité durable assurant un maillage intégral du territoire ; le maintien et la dynamisation du tissu économique local ; le développement d'un tourisme modernisé et plus respectueux de l'environnement en lien avec le Grand Site de France de la Camargue Gardoise ; le développement de l'employabilité par la levée des freins à l'emploi (emploi, formation…) ; le développement d'un cadre urbain plus harmonieux ; La préservation et la transmission d'un patrimoine culturel riche.

- *garantir la cohésion sociale et territoriale*, en luttant contre l'exclusion sociale et en promouvant la citoyenneté, en renforçant son rôle incitateur et péréquateur face à des dynamiques territoriales contrastées, et en soutenant la transition énergétique, la protection du cadre de vie et le développement durable comme vecteurs de cohésion.

La stratégie départementale de l'Etat dans le Gard en matière d'emploi passe par trois axes : la déclinaison territoriale des dispositifs d'aide à l'emploi, la consolidation de l'offre de service pour l'insertion par l'activité économique et la territorialisation du service public de l'emploi.

Le territoire du présent contrat est couvert par les missions locales jeunes (MLJ) de la Petite Camargue (Gard) et la Petite Camargue héraultaise ; ses actions bénéficient du suivi des chargés de développement emploi et territoire des UD Direccte.

En outre, et conformément aux priorités ministérielles pour le champ culturel, la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités pour favoriser un accès le plus large possible à la culture constitue un axe majeur de l'action de l'État.

En effet, la culture est un facteur clé de l'attractivité des territoires : la richesse patrimoniale, la diversité de l'offre culturelle et la vitalité de la scène artistique constituent les principales motivations de découvertes renouvelées de ces territoires.

Par ailleurs, la culture est un élément essentiel de la cohésion sociale. Dans ce cadre, la Direction régionale des affaires culturelles accompagne les collectivités locales dans leur politique de développement culturel. La co-construction de celles-ci, s'appuyant sur des expertises croisées, permet l'émergence de projets culturels territoriaux innovants et structurants. Elle vise la mise en œuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles impliquant les habitants et favorisant les rencontres inter culturelles et inter générationnelles. Les projets facilitant la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs, et des équipements du territoire seront renforcés. Les actions conduites dans le cadre de ces partenariats visent à favoriser la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie privilégiant la jeunesse et la mixité sociale en s'appuyant sur des structures repérées pour leur pertinence artistique ou patrimoniale et l'ensemble des acteurs du territoire.

- Contrats, plan d'actions, conventions et schémas concernant le territoire

Sur le territoire du contrat de ruralité plusieurs documents font références :

- Le SCOT Sud Gard
- Le SCOT du Pays de Lunel
- Le projet de territoire de la communauté de communes du Pays de Sommières
- Le projet de territoire de la communauté de communes du Pays de Lunel
- Le projet de territoire de la communauté de communes Rhôny Vistre Vidourle
- Le projet de territoire de la communauté de communes de Petite Camargue
- Le projet de territoire de la communauté de communes Terre de Camargue
- Le PLHI de la communauté de communes du Pays de Sommières
- La stratégie Grand Site de France du syndicat mixte de la Camargue gardoise
- La charte de développement durable du Pays Vidourle Camargue

Par ailleurs le territoire a défini une stratégie révisée lors des candidatures du territoire aux programmes européens territorialisés pour la période 2014-2020.
A cette occasion, 2 axes stratégiques et 10 objectifs stratégiques ont été définis :

Axe 1 : Encourager le développement de l'économie liée aux spécificités du territoire

- (OS1) Affirmer la vocation agricole du territoire
- (OS2) Assurer un meilleur maillage des infrastructures de transport et de réseau
- (OS3) Maintenir et développer le tissu économique local
- (OS4) Piloter une offre touristique modernisée et plus respectueuse de l'environnement
- (OS5) Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

Axe 2 : Transmettre et maintenir un cadre de vie privilégié

- (OS6) Assurer un développement urbain harmonieux
- (OS7) Renforcer la cohésion sociale et maintenir les services de proximité
- (OS8) Favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine culturel à préserver
- (OS9) Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- (OS10) Fédérer les synergies du territoire

Ces axes et objectifs répondent à une stratégie qui s'exerce sur une priorité : Maintenir les équilibres et transmettre les richesses du territoire, complétée par 5 objectifs transversaux (Management de l'attractivité, Développement durable, Emergence d'actions intégrées, Vivre ensemble citoyenneté).

5 contrats s'exercent au titre des programmes européens territorialisés sur le territoire :

- Le programme européen LEADER porté par le Pays Vidourle Camargue
- Le programme DLAL FEAMP porté par le Pays Vidourle Camargue
- Le programme ATI territoriale FEDER porté par le Pays Vidourle Camargue
- Le programme ATI urbaine FEDER porté par la Communauté de communes du Pays de Lunel
- Le programme ATI urbaine FEDER porté par la communauté de communes de Petite Camargue.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'Etat participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe thématique et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Volet thématique 1 : accès aux services publics et marchands et aux soins

- **Objectifs:**

- (OS3) Maintenir et développer le tissu économique local
- (OS7) Renforcer la cohésion sociale et maintenir les services de proximité

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - **Descriptif**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre aux objectifs et aux enjeux précédemment cités.
Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple : la mise en accessibilité des bâtiments publics, le maillage en service de santé, la mise à niveau des équipements autour de la petite enfance, le confortement de l'offre de formation, le maillage des commerces de proximité, un accès de qualité à la culture …
Le plan d'action est par ailleurs précisé par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

  - **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes
  - **Moyens humains et financiers** :

Les moyens humains sont précisés au III – B (ingénierie mobilisée) du présent contrat, les données financières sont précisées par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

  - **Les contrats, conventions, accords, impactés et mobilisables, les calendriers prévisionnels de réalisation :**

Les actions liées aux services de proximité s'inscriront éventuellement dans le cadre du programme européen LEADER du Pays Vidourle Camargue.

Volet thématique 2 : revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

- **Objectifs:**

- (OS3) Maintenir et développer le tissu économique local

- (OS6) Assurer un développement urbain harmonieux
- (OS7) Renforcer la cohésion sociale et maintenir les services de proximité

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - **Descriptif**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre aux objectifs et aux enjeux précédemment cités.
Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement de la mixité sociale dans le logement, du soutien aux commerces de proximité dans les bourgs centres, de la mise en valeur du patrimoine local, du développement d'équipements culturels structurants, ...
Le plan d'action est par ailleurs précisé par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

  - **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes
  - **Moyens humains et financiers**

Les moyens humains sont précisés au III – B (ingénierie mobilisée) du présent contrat, les données financières sont précisées par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

  - **Les contrats, conventions, accords, impactés et mobilisables, les calendriers prévisionnels de réalisation**

Les actions liées à la revitalisation des bourgs centres s'inscriront éventuellement dans le cadre du programme européen LEADER du Pays Vidourle Camargue et les ATI urbaines de Pays de Lunel et de Petite Camargue.

Volet thématique 3 : attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

- **Objectifs:**

- (OS1) Affirmer la vocation agricole du territoire
- (OS4) Piloter une offre touristique modernisée et plus respectueuse de l'environnement
- (OS5) Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi
- (OS8) Favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine culturel à préserver
- (OS9) Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- (OS10) Fédérer les synergies du territoire

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - **Descriptif**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre aux objectifs et aux enjeux précédemment cités.
Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple de la structuration et du développement de l'offre en matière de tourisme, du développement de l'économie circulaire et collaborative, de la mobilisation du foncier pour l'économie et l'accueil de nouvelles entreprises, d'opérations autour du THD...
Le plan d'action est par ailleurs précisé par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

  - **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes
  - **Moyens humains et financiers**

Les moyens humains sont précisés au III – B (ingénierie mobilisée) du présent contrat, les données financières sont précisées par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Les contrats, conventions, accords, impactés et mobilisables, les calendriers prévisionnels de réalisation :**

Les programmes européens LEADER et DLAL FEAMP du Pays Vidourle Camargue pourront être mobilisés pour les actions liées au tourisme, au patrimoine et à l'agriculture.

Volet thématique 4 : mobilités locales et accessibilité au territoire

- **Objectifs :**

- (OS2) Assurer un meilleur maillage des infrastructures de transport et de réseau

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - **Descriptif**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre aux objectifs et aux enjeux précédemment cités.
Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement des nouveaux usages de la voiture et des déplacements doux, de l'amélioration de l'offre de transports en commun, de l'amélioration de l'intermodalité, du développement des liaisons nord/sud, …
Le plan d'action est par ailleurs précisé par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes
- **Moyens humains et financiers**

Les moyens humains sont précisés au III – B (ingénierie mobilisée) du présent contrat, les données financières sont précisées par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Les contrats, conventions, accords, impactés et mobilisables, les calendriers prévisionnels de réalisation**

Le programme LEADER du Pays Vidourle Camargue et l'ATI urbaine du Pays de Lunel seront mobilisés pour la mobilité durable et déplacements doux.

Volet thématique 5 : transition écologique et énergétique

- **Objectifs :**

- (OS2) Assurer un meilleur maillage des infrastructures de transport et de réseau
- (OS4) Piloter une offre touristique modernisée et plus respectueuse de l'environnement
- (OS9) Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- (OS10) Fédérer les synergies du territoire

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - **Descriptif :**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre aux objectifs et aux enjeux précédemment cités.
Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple d'une meilleure gestion des déchets, du développement de la production d'énergies à base de sources renouvelables, de la réduction

de la consommation énergétique, de la promotion des paysages …
Le plan d'action est par ailleurs précisé par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Pilote(s)** : Pays, EPCI et communes
- **Moyens humains et financiers**

Les moyens humains sont précisés au III – B (ingénierie mobilisée) du présent contrat, les données financières sont précisées par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Les contrats, conventions, accords, impactés et mobilisables, les calendriers prévisionnels de réalisation**

Les projets liés à la transition énergétique pourront s'inscrire dans l'ATI urbaine de Petite Camargue et l'ATI territoriale du Pays Vidourle Camargue.

Volet thématique 6 : cohésion sociale

- **Objectifs :**

- (OS5) Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi
- (OS6) Assurer un développement urbain harmonieux
- (OS7) Renforcer la cohésion sociale et maintenir les services de proximité
- (OS10) Fédérer les synergies du territoire

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - **Descriptif**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre aux objectifs et aux enjeux précédemment cités.
Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement d'espaces de rencontres intergénérationnels et multifonctionnels, de la promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, de la dynamisation de la vie associative, de la mise à niveau des équipements sportifs …
Le plan d'action est par ailleurs précisé par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes
- **Moyens humains et financiers**

Les moyens humains sont précisés au III – B (ingénierie mobilisée) du présent contrat, les données financières sont précisées par l'annexe 1 du contrat de ruralité maquette financière pluriannuelle.

- **Les contrats, conventions, accords, impactés et mobilisables, les calendriers prévisionnels de réalisation**

Les opérations liées à la cohésion sociale peuvent s'inscrire dans les ATI urbaines de Pays de Lunel et de Petite Camargue voir dans le cadre du programme européen LEADER.

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le comité de pilotage du contrat de ruralité du territoire Vidourle Camargue est réuni trimestriellement à l'initiative de son président. Il comprend à minima les représentants des cosignataires du contrat et les partenaires associés. Son secrétariat permanent est assuré par les

services du Pays Vidourle Camargue. Composé des représentants des cosignataires du contrat et des partenaires associés, il a pour missions :

- d'identifier, de proposer et de sélectionner conformément à la stratégie de développement du territoire définie dans le contrat, les projets à financer dans le cadre d'un programme opérationnel annuel ;
- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle ;
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat et de proposer des modifications éventuelles de programmation.

Composition : Les autorités et/ leurs représentants accompagnées d'un technicien :

- L'État
- Le Conseil régional
- Le Conseil départemental du Gard
- Le Conseil département de l'Hérault
- La Caisse des dépôts et consignations

- La Communauté de communes du Pays de Sommières
- La Communauté de communes du Pays de Lunel
- La Communauté de communes Rhôny Vistre Vidourle
- La Communauté de communes de Petite Camargue
- La Communauté de communes Terre de Camargue
- Le Pays Vidourle Camargue

Le comité régional technique de pré-programmation, coprésidé par l'État et la Région, réunit l'ensemble des services régionaux de l'Etat, des préfectures de départements, les services du Conseil régional et des Conseils départementaux. Il a pour missions :

- de préparer et de consolider, le cas échéant, les plans de financement des projets qui seront proposés aux comités de programmation,
- de garantir la cohérence des projets retenus avec les orientations stratégiques régionales,
- d'évaluer les politiques contractuelles régionales en faveur de la ruralité.

Des Comités de Programmation, organisés à une échelle pertinente, auront pour missions d'examiner et de stabiliser les programmations financières annuelles des contrats, qui seront ensuite soumises pour approbation aux instances décisionnelles des partenaires cofinanceurs. Coprésidés par l'État et la Région, ces comités sont composés des représentants des différents partenaires et pourront être mutualisés avec d'autres dispositifs dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

B) <u>L'ingénierie mobilisée</u>

Il est également institué un comité technique dont le rôle est de préparer les comités de pilotage, d'assurer le suivi technique des actions inscrites au contrat, de préparer et de suivre les avenants annuels.

Composition minimale :

- représentant des services de l'État
- représentant de la Région
- représentant du Département
- représentant du Pays Vidourle Camargue (Yannick Reboul Directeur / Maxime Charlier)
- représentant de la Communauté de communes du Pays de Sommières (Pierre Lerasle DGS)
- représentant de la Communauté de communes du Pays de Lunel (Philippe Crouzet DGS)

- représentant de la Communauté de communes Rhôny Vistre Vidourle (Guillaume Chazelle DGS)
- représentant de la Communauté de communes de Petite Camargue (Philippe Maugy DGS)
- représentant de la Communauté de communes Terre de Camargue (Renaud Lafuente DGS)

- L'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi sont exercés par la préfecture du Gard en lien avec la préfecture de l'Hérault ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat *(signataire ou non).*

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

De la même manière que les diagnostics, les orientations stratégiques ont été définis dans le cadre de processus de concertation mis en œuvre sur le territoire (concertation dans le cadre des programmes LEADER, DLAL FEAMP, ATI FEDER, du club des entrepreneurs, de la commission tourisme, du réseau des correspondants patrimoine notamment), la société civile sera associée au suivi des actions du contrat au sein des instances et espaces de coopération adéquats et présents sur le territoire.

E) Modalités d'intervention du Conseil régional

La Région Occitanie est particulièrement soucieuse de faciliter un développement équilibré de tous les Territoires qui la composent et se porte garante de l'équité territoriale.

L'action de la Région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de la région Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la Région et les partenaires co-financeurs.

La Région engagera dès 2018 et jusqu'en 2020, une nouvelle génération de Politiques Contractuelles Territoriales.
Ainsi, pour la Région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité sera une « année de préfiguration» dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales régionales qui seront mises en œuvre pour la période 2018 – 2020.

Les projets sollicitant l'intervention de la Région au titre d'un Programme Opérationnel Annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la Région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Pour ce qui concerne la Région Occitanie, le présent contrat est conclu sous réserve de son approbation, dans l'ensemble de ses termes, par son assemblée délibérante.

E) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques

dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

1. la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
2. la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
3. la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
4. la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres-d'ouvrage concernés.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 19 avril 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires).*

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou de constitution d'un PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi en 11 exemplaires originaux

à Nîmes, le 19 avril 2017

Le Président de la Communauté de communes Rhony, Vistre, Vidourle Jean-Baptiste ESTEVE	Le Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières 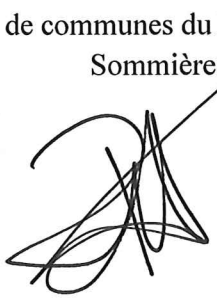 Pierre MARTINEZ	Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue 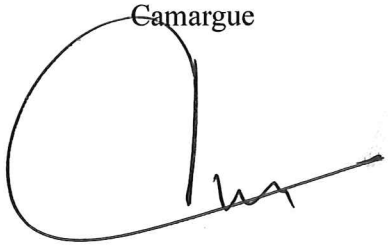 Jean-Paul FRANC
Le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue 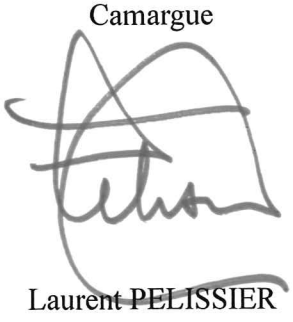 Laurent PELISSIER	Le Président de la Communauté de communes du Pays de Lunel Claude ARNAUD	La Présidente du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue Katy GUYOT

Le Préfet du Gard Didier LAUGA	Le Directeur territorial Gard/Hérault de la Caisse des Dépôts et Consignations Jean-Sébastien SAULNIER D'ANCHALD	La Présidente du Conseil régional Occitanie Carole DELGA

Le Président du Conseil départemental de l'Hérault Kléber MESQUIDA	Le Président du Conseil départemental du Gard Denis BOUAD	

Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*